

Système électronique de délivrance des permis de chasse et de pêche



C'est quoi?

Un système électronique de délivrance des permis de pêche à la ligne, de chasse et de piégeage qui permet aux résidents et aux non résidents d'acheter des permis et de s'inscrire aux tirages en ligne.

Quand le système sera-t-il fonctionnel?

Le système sera fonctionnel à compter du printemps 2015 pour :

- les permis de pêche à la ligne; et
- les demandes d'inscription au tirage des permis de chasse à l'original pour résidents.

Seront offerts en 2016 :

- tous les permis de chasse et de piégeage et les inscriptions à tout autre tirage.

Les demandes de permis et d'inscription au tirage de permis qui ne **sont pas** encore traitées au moyen du système électronique de délivrance des permis de chasse et de pêche seront traitées selon le processus habituel.

Où peut-on avoir accès au système?

- **En ligne** : consultez le site www.gnb.ca/ressourcesnaturelles. Vous aurez besoin d'un ordinateur, d'une connexion internet et d'une imprimante ainsi que d'une carte de crédit ou de débit.
- **Vendeurs**
- **Centres de Service Nouveau-Brunswick (SNB)**

Quoi de neuf?

Inscription

Vos renseignements, par exemple votre nom, votre adresse et vos coordonnées, seront recueillis lorsque vous accéderez pour la **PREMIÈRE** fois le système électronique de délivrance des permis de chasse et de pêche. Vous pouvez vous inscrire à l'avance ou au moment d'acheter un permis.

Par suite, un **numéro de carte Plein air** vous sera attribué. Ce numéro sera toujours affiché sur votre permis.

Résidents du Nouveau-Brunswick

Les résidents du Nouveau-Brunswick doivent détenir un **numéro de permis de conduire valide du Nouveau-Brunswick** ou un **numéro de carte-photo d'identité du Nouveau-Brunswick** (délivré par SNB) attestant qu'ils résident bel et bien au Nouveau-Brunswick.

Si vous n'avez aucune de ces pièces d'identité, vous pouvez vous rendre à tout centre de SNB pour présenter d'autres preuves de résidence.

Carte de formation en conservation

Si vous possédez une **carte de formation en conservation**, le numéro qui y figure peut être saisi dans le système pour que soit sauvegardée dans votre profil toute formation antérieure que vous avez suivie dans la province, ce qui vous permettra d'acheter des permis qui requièrent une formation particulière.

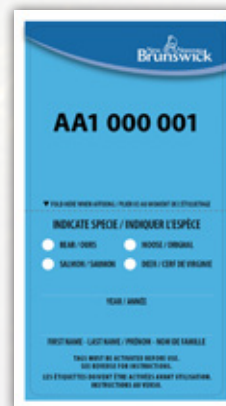
Carte Plein air

Votre nouvelle carte Plein air vous sera envoyée par la poste après l'inscription. Cette carte peut être utilisée en tout temps lorsque vous voulez accéder le système électronique de délivrance des permis de chasse et de pêche ou pour confirmer votre identité à un vendeur ou un centre de SNB.



Format des permis

Tous les permis achetés au moyen du système électronique de délivrance des permis de chasse et de pêche devront être imprimés sur une feuille de papier de 8 1/2 po sur 11 po, ce qu'il sera possible de faire au moyen d'une imprimante ordinaire. Si vous faites l'achat de plusieurs permis, ceux-ci seront tous imprimés sur la même feuille de papier. Ce nouveau format vise à faciliter l'impression des permis.



Format des étiquettes

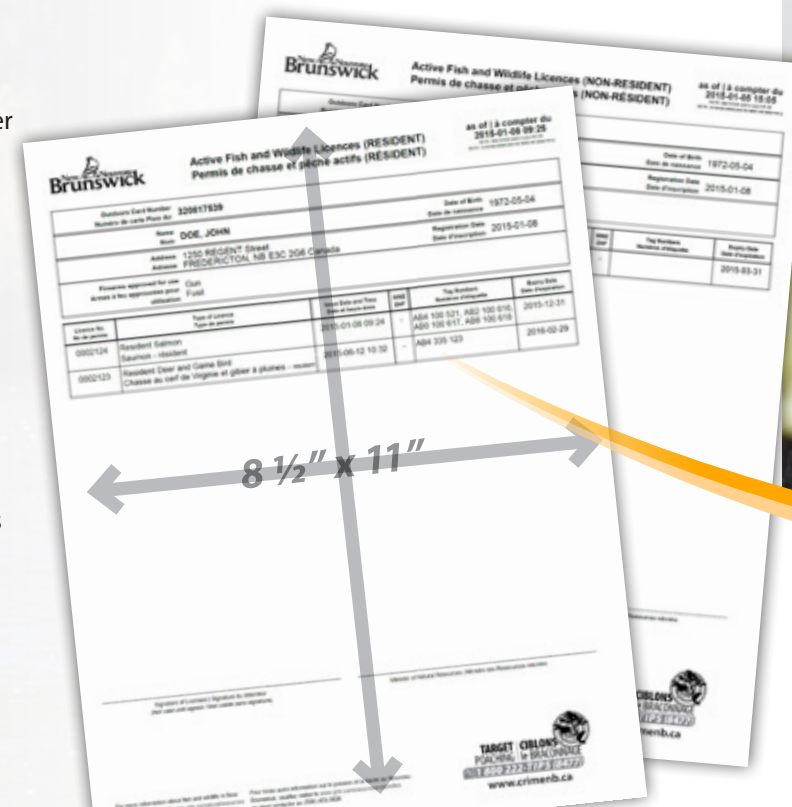
Une **NOUVELLE** étiquette à saumon sera utilisée en 2015. L'étiquette est composée d'un autocollant et d'une attache métallique. Les directives en matière d'étiquetage figurent au verso de l'autocollant.

En 2016, une fois que les permis de chasse et de piégeage seront offerts dans le système électronique de délivrance des permis, ce format d'étiquette sera utilisé pour le saumon, l'ours, le cerf de Virginie et l'original.

Il faut **activer** les étiquettes dans le système électronique de délivrance des permis de chasse et de pêche lors de l'achat d'un permis pour lequel des étiquettes sont requises. Pour ce faire, il suffit de saisir le numéro de l'étiquette dans le système. Le numéro d'étiquette sera affiché à côté du permis concerné.

Où puis-je me procurer des étiquettes?

On peut se les procurer gratuitement aux **vendeurs**, aux **centres de SNB** et aux **bureaux du MRN**.



Pour de plus amples renseignements sur la délivrance électronique des permis :
Ministère des Ressources naturelles
 (506) 453-3826
dnr_mrnweb@gnb.ca
www.gnb.ca/ressourcesnaturelles

